



**CANADIAN
MEAT GOAT
Association**

**Association
CANADIENNE
de la CHÈVRE
de BOUCHERIE**

Box/B.P. 61, Annaheim, SK S0K 0G0 • tel/tél: 306-598-4322 • fax/télec: 306-598-8901
info@canadianmeatgoat.com • www.canadianmeatgoat.com

Comité de constitution

PAR CATHERINE MICHAUD

La fin de l'année 2008 et le début de 2009 ont été mouvementées pour le Comité de Constitution. Avec le transfert du système d'enregistrement à la SCEA plusieurs amendements ont dû être faits à la Constitution pour s'assurer que celle-ci reflète bien notre nouvelle réalité. J'aimerais remercier Kerry et Karen pour leur travail sur ce dossier. La Constitution n'est pas toujours très agréable à retravailler, mais elle est très importante pour un organisme comme le nôtre, c'est-à-dire incorporé sous la Loi sur la généalogie des animaux.

Puisque nous sommes l'association canadienne qui est responsable pour l'enregistrement des chèvres Boer, nous avons à nous soumettre aux règles de la Loi sur la généalogie des animaux. Les objectifs principaux de cette Loi sont de favoriser l'amélioration des races et de protéger ceux qui élèvent et achètent des animaux. Pour ces raisons, la Loi pourvoit à la constitution d'associations autorisées à enregistrer et à identifier les animaux qui, de l'avis du ministre, ont une valeur importante

Sous cette Loi, tous les amendements à la Constitution doivent être soumis et approuvés par le ministre avant de pouvoir être effectifs.

Cette année, nous avons 17 résolutions pour mettre à jour la Constitution en référence au transfert des enregistrements à la SCEA. Nous avons aussi reçu 3 amendements provenant de 5 de nos membres pour être discutées et votées à l'AGA.